



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/54/8
16 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-quatrième session
Genève, 1^{er}-11 octobre 2007

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1^{er} au 11 octobre 2007

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. DÉCISION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	4
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	4
B. Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste	6
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	8
D. Autres décisions du Conseil	11
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT	13
A. Déclarations liminaires	13
B. Débat de haut niveau: mondialisation et développement partagé	14
C. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: la coopération régionale au service du développement	16
D. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	18
E. Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste	20
F. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement	21
G. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	25
H. Activités de coopération technique	25
I. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	26
J. Préparation de la douzième session de la Conférence	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
K. Partenariats multipartites	29
L. Rencontres avec la société civile	29
M. Déclarations de clôture	30
III. QUESTIONS DE PROCÉDURE ET QUESTIONS CONNEXES	31
A. Ouverture de la session	31
B. Nouveau membre du Conseil	31
C. Élection du Bureau	31
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	31
E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	32
F. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Conseil	32
G. Désignation des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok	32
H. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	32
I. Examen du calendrier des réunions	33
J. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2008	33
K. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	33
L. Adoption du rapport	33
Annexe	
I. Ordre du jour de la cinquante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement	34
II. Participation	36

INTRODUCTION

La cinquante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 11 octobre 2007. Au cours de cette session, le Conseil a tenu neuf séances plénières – ses 1005^e à 1013^e séances.

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées 490 (LIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

Notant avec satisfaction les nombreuses activités entreprises par la CNUCED, dans les limites de son mandat et de ses compétences, pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, comme indiqué dans les documents TD/B/54/2 et TD/B/54/CRP.1,

1. *Demande instamment* à toutes les parties intéressées, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les donateurs et le système des Nations Unies, de redoubler d'efforts, en partenariat, pour assurer la mise en œuvre intégrale et effective des mesures et des engagements contenus dans le Programme d'action;

2. *Reconnaît* l'importance critique du développement par les PMA de leurs capacités productives par le biais de l'accumulation de capital, du progrès technologique, du changement structurel et de la bonne gouvernance, afin de renforcer leur croissance économique et leur développement, d'élargir l'emploi productif et de réduire la pauvreté généralisée, de remédier à leur marginalisation persistante et d'accélérer leur intégration positive dans l'économie mondiale;

3. *Se félicite* du *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés: Savoir, apprentissage technologique et innovation pour le développement*, en tant que contribution appréciable et originale à la recherche et à l'analyse;

4. *Souligne* que la science, la technologie et l'innovation sont essentielles dans les PMA et qu'il est nécessaire de définir des politiques et des mesures nationales et internationales pratiques pour encourager l'apprentissage technologique et l'innovation dans ces pays, ainsi que de soutenir des stratégies de communication qui sensibilisent davantage l'opinion publique à la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement et à la réduction de la pauvreté;

5. *Souligne* que les PMA doivent au premier chef s'approprier et initier la conception et l'application de leurs politiques et stratégies de développement, et leur demande instamment d'intégrer des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, dans leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Les partenaires de développement peuvent également jouer un rôle important dans la promotion de l'apprentissage technologique et de

l'innovation à travers une augmentation de l'aide publique au développement consacrée aux questions relatives à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en tenant compte des besoins et des conditions spécifiques des PMA ainsi que du paragraphe 52 du Consensus de São Paulo;

6. *Insiste* sur l'importance de l'accroissement de la productivité agricole pour le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA et invite les partenaires de développement à envisager d'accroître l'aide publique au développement consacrée à la recherche agricole et aux services de vulgarisation agricole dans les PMA;

7. *Souligne* la nécessité de mesures nationales et internationales pour créer des emplois productifs dans les secteurs non agricoles dans les PMA en encourageant la création d'entreprises et en améliorant les compétences de base et les capacités technologiques des entreprises locales, notamment par le biais de la formation et du perfectionnement des compétences, en particulier en matière de conception et d'ingénierie, en encourageant la recherche-développement, en augmentant les capacités d'absorption des entreprises et des sociétés locales, en incorporant davantage d'apprentissage technologique dans l'investissement étranger direct et en intégrant le développement technologique dans les projets d'infrastructures matérielles financés par des donateurs;

8. *Souligne en outre* que, pour que les PMA bénéficient davantage de la technologie et de l'innovation, ils doivent s'efforcer de promouvoir un environnement favorable, des politiques macroéconomiques équilibrées et un environnement économique et commercial transparent et prévisible, afin que leur population puisse participer effectivement à la société du savoir;

9. *Réaffirme* que l'aide au commerce est un important complément des négociations commerciales, en particulier dans le cadre du Cycle pour le développement de Doha, dont elle peut amplifier les bénéfices potentiels pour les pays en développement. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée, notamment, au renforcement des capacités locales en matière de science, de technologie et d'innovation, en particulier dans les PMA;

10. *Reconnaît* la contribution précieuse de la CNUCED au Cadre intégré et demande à celle-ci de jouer un rôle plus dynamique et plus éminent, en particulier pour le suivi et le fonctionnement du Cadre intégré renforcé. Dans ce contexte, il conviendrait de mobiliser les divisions et les programmes de la CNUCED pour qu'ils contribuent efficacement à cet effort;

11. *Reconnaît* l'importance et l'ampleur de l'action continue de la CNUCED en faveur des PMA et *demande instamment* au secrétariat de renforcer, dans les limites des ressources existantes, sa capacité de recherche, en particulier sur les questions relatives aux PMA, et d'intensifier les synergies et les complémentarités entre ses travaux de recherche et d'analyse, d'un côté, et les activités de coopération technique et de renforcement des capacités, de l'autre, et invite les quatre autres divisions de la CNUCED à coopérer avec la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de façon que les PMA puissent bénéficier des compétences, des travaux de recherche et des services et produits d'assistance technique de toutes les divisions; demande que des études supplémentaires sur l'économie du savoir dans les PMA soient réalisées; et demande au secrétariat de la CNUCED d'établir un rapport sur la coopération et l'affectation des ressources au sein du secrétariat à l'appui des

PMA, dans le contexte duquel serait examinée la question du volume des ressources consacrées à la publication annuelle du *Rapport sur les pays les moins avancés*;

12. *Exprime* ses remerciements aux donateurs bilatéraux pour leur soutien continu et leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et les invite à reconstituer régulièrement les ressources de ce fonds et à en diversifier les sources de financement;

13. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de mobiliser des ressources financières adéquates pour garantir la participation des PMA à la préparation de la douzième session de la Conférence, ainsi que leur participation à la session elle-même, et invite les donateurs à verser des contributions extrabudgétaires à cette fin.

1013^e séance plénière
11 octobre 2007

**B. Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action:
la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste**

Conclusions concertées 491 (LIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport publié en 2007 par le secrétariat de la CNUCED sous le titre *Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste*;

2. *Note avec préoccupation* que ce rapport a été publié tardivement et demande instamment au secrétariat de la CNUCED de donner aux États membres le temps suffisant pour l'étudier avant son examen par le Conseil;

3. *Fait sienne* la conclusion du rapport selon laquelle bien que l'appui de leurs partenaires de développement soit important et très apprécié, les pays africains doivent prendre des mesures pour mobiliser leurs propres ressources financières afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources extérieures à moyen et à long terme;

4. *Reconnaît* que la poursuite et l'accélération de la croissance économique passent par la promotion d'un cadre favorable à l'entrepreneuriat, un accès aux marchés amélioré et une plus grande diversification de l'économie au profit d'exportations à plus forte valeur ajoutée, afin d'atténuer la détérioration séculaire des termes de l'échange et l'instabilité persistante des prix des produits de base;

5. *Note* que si le rapport permet d'identifier d'autres sources intérieures possibles de financement, les autorités nationales jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de ces ressources, et l'assistance des partenaires de développement pour le renforcement des institutions et l'élaboration de programmes qui aident les pays africains à tirer effectivement parti de ces ressources est également importante;

6. *Invite* la CNUCED à poursuivre ses travaux, notamment ses programmes d'assistance technique, en vue d'aider les pays africains à favoriser une mobilisation efficace des ressources intérieures ainsi qu'une perception effective et une utilisation optimale des recettes fiscales à l'appui d'une croissance équitable;

7. *Souligne*, dans le cadre d'une meilleure mobilisation des ressources intérieures et d'une appropriation accrue des programmes de développement, combien il importe que les pays africains renforcent leur capacité d'utiliser leur marge d'action ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui répondent à leurs véritables difficultés et priorités en matière de développement;

8. *Met l'accent* sur la nécessité d'utiliser de manière efficace les ressources financières intérieures et celles provenant des partenaires de développement afin de créer davantage d'emplois dans le secteur formel et de réduire ainsi la pauvreté;

9. *Insiste* sur la nécessité de tirer des enseignements de l'expérience des pays en développement qui ont obtenu de bons résultats en matière de croissance économique, de développement et de réduction de la pauvreté, compte tenu de la spécificité des besoins et de la situation des pays africains;

10. *Réaffirme* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait exagérer le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation d'un développement durable, et souligne que le développement doit reposer sur un partenariat mondial et que ce processus doit être aussi pleinement exploité dans l'optique du développement de l'Afrique grâce, notamment, à une coopération économique accrue entre pays en développement, afin d'échanger des expériences qui permettent de mieux atteindre les objectifs de croissance économique, de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre de l'action d'un État qui s'efforce sérieusement de mettre ses ressources administratives et politiques au service du développement économique;

11. *Souligne* que la participation de l'État au développement devrait permettre d'utiliser de manière plus efficace des ressources financières et humaines peu abondantes et d'instaurer un cadre favorable dans lequel le secteur privé puisse fonctionner de manière optimale;

12. *Note* que les améliorations apportées à la gouvernance dans de nombreux pays et le mécanisme d'évaluation intrafricaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui encourage une bonne gouvernance, devraient favoriser une plus large participation démocratique afin d'aider l'État à répondre aux besoins de ses citoyens dans leur ensemble, et appelle de ses vœux de nouveaux progrès dans ce domaine;

13. *Souligne* que des institutions multilatérales telles que la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont un rôle essentiel à jouer en aidant les pays africains à promouvoir leur intégration économique intérieure, parallèlement à une intégration extérieure conforme à leurs stratégies et priorités nationales de développement et à leurs engagements internationaux;

14. *Décide* que la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer de réaliser une analyse critique et approfondie, et fournir des conseils, concernant le développement de

l'Afrique, y compris les moyens de parvenir à une croissance et à un développement durables, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement.

1013^e séance plénière
11 octobre 2007

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 492 (LIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED et des rapports établis pour le Groupe de travail, *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu, *réaffirme* l'importance d'une soumission en temps voulu de la documentation et *invite* les pays bénéficiaires à continuer de fournir des informations concrètes sur la qualité et l'impact des projets de la CNUCED;

2. *Invite* tous les partenaires de développement à continuer de travailler ensemble pour que l'assistance technique de la CNUCED ait l'impact le plus grand possible sur le développement, et *invite en outre* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;

3. *Note avec satisfaction* l'accroissement des ressources totales allouées à l'assistance destinée aux pays les moins avancés, dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *demande instamment* aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier leur assistance à ces pays;

4. *Se félicite* de la croissance de 16 % du taux d'exécution de projets et de la hausse des activités dans toutes les régions, y compris dans les pays les moins avancés;

5. *Réitère* l'importance d'une répartition équitable des ressources entre les régions en développement et les pays en transition pour ce qui est de l'exécution globale des activités de coopération technique;

6. *Réaffirme* combien il est important que l'assistance technique de la CNUCED réponde aux besoins spécifiques et spéciaux des pays les moins avancés, des petits pays, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, conformément au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo;

7. *Se félicite* de constater qu'une part appréciable de l'assistance technique de la CNUCED est fournie dans le cadre d'activités interrégionales reposant sur les connaissances thématiques du secrétariat, et *demande instamment* aux donateurs de continuer à soutenir ces activités;

8. *Se félicite* de la nouvelle contribution importante du Gouvernement espagnol au système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et lui *exprime* sa gratitude pour ce généreux soutien; à cet égard *demande instamment* au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux autorités nationales des pays bénéficiaires de contribuer à ce que les activités de la CNUCED puissent bénéficier de ce nouveau fonds espagnol;

9. *Se déclare préoccupé* par la diminution continue des ressources du PNUD allouées aux programmes de coopération technique de la CNUCED et *invite* le PNUD et le secrétariat de la CNUCED, dans le contexte des discussions en cours sur la réforme relative à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, de mettre en place des mécanismes de coopération technique sur les questions liées au commerce, qui seraient administrés par la CNUCED conformément à son mandat et à ses compétences, aux niveaux national, régional et multilatéral;

10. *Invite* la CNUCED à informer les coordonnateurs résidents des Nations Unies de ses produits d'assistance technique de façon que, le cas échéant, ils puissent en encourager l'intégration dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

11. *Reconnaît* l'importance du Programme intégré conjoint d'assistance technique aux pays africains (JITAP) et *invite* les donateurs à envisager favorablement le lancement d'une troisième phase de ce programme compte tenu des bons résultats qu'il a donnés et de l'évaluation positive qui en a été faite;

12. *Reconnaît* que la CNUCED est en mesure de jouer un rôle important dans l'initiative d'Aide au commerce, conformément à ses mandats, à ses compétences et à son approche du développement;

13. *Reconnaît* l'importance de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, et demande la poursuite des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux à Genève et au niveau régional;

14. *Demande* au secrétariat de fournir aux États membres des informations sur les demandes d'assistance technique et la suite qui y est donnée;

15. *Prend note* avec satisfaction des arrangements internes du secrétariat concernant la gestion de la coopération technique, y compris la création d'un comité d'examen des projets, et *prie* le secrétariat de continuer à prendre des mesures pour accroître l'impact et l'efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED et de tenir les États membres régulièrement informés à cet égard;

16. *Note* avec intérêt que la création de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a conduit à repenser l'approche stratégique, le regroupement et la synchronisation des activités de coopération technique de la Division, et *demande* au secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés à cet égard;

17. *Prend note* avec intérêt des propositions faites par le secrétariat pour appliquer la recommandation 18 du rapport du Groupe de personnalités; à cet égard le Conseil du commerce et du développement:

a) *Note* avec intérêt les informations fournies sur la participation de la CNUCED

aux discussions en cours sur le processus relatif à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et *demande* au secrétariat de poursuivre les efforts et les initiatives prises pour renforcer la présence et le rôle de la CNUCED dans ce contexte;

b) *Se félicite* des mesures pratiques actuellement prises par le secrétariat, telles que la création d'une alliance thématique interinstitutions sur le commerce et les secteurs productifs au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'organisation de cours de formation interinstitutions sur le commerce conjointement avec l'École des cadres du système des Nations Unies, et l'utilisation du régime de mobilité du personnel au sein du secrétariat de la CNUCED pour faire mieux connaître les travaux de la CNUCED, et *prie* le secrétariat de tenir le Groupe de travail informé de la mise en œuvre et des résultats de ces initiatives;

c) *Demande instamment* aux donateurs et aux bénéficiaires des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'appuyer, y compris au moyen de ressources financières adéquates, l'intégration des activités de la CNUCED dans les plans nationaux de développement;

d) *Note* les efforts déployés par la CNUCED pour participer à la réforme «Une ONU» et demande au secrétariat d'informer les États membres à cet égard, en tenant compte du rôle des opérations en cours et futures de la CNUCED, qu'elles soient nationales, régionales ou interrégionales;

e) *Demande* aux gouvernements des pays les moins avancés et à la CNUCED d'accorder une plus grande attention aux liens entre les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre intégré, en vue d'assurer la cohérence des politiques et d'optimiser l'impact de l'assistance de la CNUCED;

f) *Se déclare préoccupé* par la place modeste accordée au commerce et aux questions liées au commerce dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans des plans analogues d'aide au développement national, comme indiqué au paragraphe 42 du document TD/B/WP/195, et *soutient* les efforts déployés par la CNUCED pour remédier à cette situation;

g) *Invite* la CNUCED à intensifier ses efforts pour apporter un soutien actif à l'intégration des questions économiques et commerciales dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres plans stratégiques de développement national, selon que de besoin;

18. *Prend note* avec intérêt des propositions faites par le secrétariat pour appliquer la recommandation 19 du rapport du Groupe de personnalités; à cet égard, le Conseil du commerce et du développement:

a) *Rappelle* la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée en 2003 et le paragraphe 12 de la décision 488 (LIII) qu'il a adoptée à sa cinquante-troisième session en 2006, concernant la nécessité d'une plus grande cohérence et d'une plus grande coordination entre les divisions des programmes et activités d'assistance technique, y compris la rationalisation des projets en groupes et programmes thématiques;

b) *Rappelle* la recommandation 19 concernant la nécessité d'un regroupement des projets et demande au secrétariat d'engager, au cours de la période allant d'octobre à décembre 2007, le processus, tel qu'indiqué dans l'encadré 5 du document TD/B/WP/195, visant à établir des plans annuels pour des fonds thématiques au sein des divisions et entre les divisions, en consultation avec les États membres;

c) *Demande instamment* aux donateurs de verser des contributions aux nouveaux fonds d'affectation thématiques devant être créés au sein des divisions et entre les divisions à la suite de ces consultations, en tenant compte des options de financement mentionnées dans l'encadré 5 du document TD/B/WP/195 et *compte* qu'une évaluation de la mise en œuvre de ce processus sera présentée par le secrétariat à la prochaine session du Groupe de travail; cela ne doit pas empêcher les États membres de continuer de verser des contributions réservées aux différents fonds d'affectation spéciale;

d) *Souligne* que la création de fonds thématiques devrait viser à renforcer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution; cela devrait également renforcer les liens entre les activités opérationnelles et les travaux d'analyse de la CNUCED, d'une part, et les résultats des délibérations intergouvernementales, d'autre part;

19. *Invite* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour la coopération technique de la CNUCED, de façon à accroître la prévisibilité de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique;

20. *Demande instamment* au secrétariat d'intensifier les projets d'assistance technique dans le secteur des produits de base, en particulier dans les pays africains tributaires de ces produits, afin de contribuer à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté et, à cet égard, *demande instamment* au secrétariat d'améliorer la coordination entre ses divisions sur les questions relatives aux produits de base et de faire rapport sur les progrès accomplis à la prochaine session du Groupe de travail.

1012^e séance plénière
9 octobre 2007

D. Autres décisions du Conseil

Préparation de la douzième session de la Conférence

À sa 1007^e séance plénière, le 2 octobre 2007, le Conseil a décidé de constituer un comité préparatoire à composition non limitée, qui serait présidé par le Président du Conseil, et a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Conférence (TD/B/54/CRP.3).

Développement progressif du droit commercial international: quarantième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 9-12 juillet 2007)

À sa 1009^e séance plénière, le 3 octobre 2007, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur sa quarantième session (A/62/17).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarantième session (Genève, 25-27 avril 2007)

Également à sa 1009^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa quarantième session (ITC/AG(XL)/214).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

À sa 1012^e séance plénière, le 9 octobre 2007, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/54/3) et a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquante-quatrième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour (voir la section I du chapitre II plus loin).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Également à sa 1012^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-neuvième session (TD/B/WP/198), adopté le projet de décision (voir sect. C ci-dessus) et fait siennes les conclusions concertées contenues dans le rapport.

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa quarante-huitième session

À sa 1013^e séance plénière, le 11 octobre 2007, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur la reprise de sa quarante-huitième session (TD/B/WP/197) et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail.

Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès réalisés dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour

À sa 1013^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur ce point (TD/B/54/6).

Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence

À sa 1013^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport oral présenté par le secrétariat.

Rencontre avec la société civile organisée conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo

À sa 1013^e séance plénière, le Conseil a pris note du résumé de cette réunion présenté dans le document TD/B/54/L.3/Add.1.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2006-2007 et à l'incidence de ces cours

À sa 1013^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport oral sur ce point présenté par le Président du Conseil à sa cinquante-troisième session.

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT¹

A. Déclarations liminaires

1. De nombreuses délégations de pays en développement ont déclaré que leurs pays avaient récemment enregistré des taux de croissance relativement élevés. Toutefois, beaucoup de pays, dont les pays les moins avancés (PMA), avaient encore de grandes difficultés à assurer leur développement en raison de la hausse des prix des produits de base. Plusieurs délégations ont déclaré espérer que la CNUCED prendrait l'initiative de promouvoir une nouvelle architecture économique internationale, axée sur le développement.

2. Un certain nombre de délégations ont demandé que la CNUCED reste à l'avant-garde des efforts faits pour renforcer le système commercial multilatéral. Les PMA étaient ceux qui étaient le plus pénalisés par les retards pris par les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha. Diverses délégations ont remercié la CNUCED des efforts qu'elle déployait pour aider les nouveaux membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avant et après leur accession. Il a été souligné que le cycle de Doha devait rester un cycle du développement, et que les progrès dans les négociations ne devaient pas se faire au détriment des aspects relatifs au développement. Plusieurs délégations de pays en développement ont souligné combien il était important de renforcer le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) en tant qu'instrument permettant d'intensifier la coopération Sud-Sud et de répondre aux préoccupations des pays en développement.

3. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le *Rapport sur le commerce et le développement, 2007*, qui mettait cette année l'accent sur la coopération régionale dans le domaine du commerce, mais aussi dans ceux de la politique macroéconomique, du financement, des infrastructures et de la politique industrielle. Tout en reconnaissant que le Rapport apportait une contribution utile au débat, le porte-parole d'un groupe régional a dit que son groupe n'en partageait pas nécessairement les conclusions. De nombreuses délégations se sont également

¹ Les versions électroniques des déclarations des représentants sont affichées sur le site Web de la CNUCED sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues. Aller à www.unctad.org/meetings, sélectionner l'organe intergouvernemental et la session, et cliquer sur Programme.

félicitées d'autres publications résultant des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, dont le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés* et le rapport 2007 sur *Le développement économique en Afrique*, qui seraient très utiles aux décideurs. Un représentant a toutefois noté que la CNUCED devait se garder de promouvoir des politiques irréalistes risquant d'avoir des effets préjudiciables pour les pays en développement, en ajoutant que le fait de soutenir diverses tentatives faites pour remodeler le système financier international ne ferait qu'entamer sa crédibilité.

4. Concernant le rôle de la CNUCED en matière de coopération technique, de nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des activités de l'organisation, notamment des cours de formation organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok à l'intention des pays en développement et des pays en transition. Diverses délégations ont attiré l'attention sur la contribution de la CNUCED à une meilleure compréhension par les pays en développement des questions économiques internationales et à l'amélioration des compétences de leurs négociateurs commerciaux. En jugeant particulièrement utile l'examen des politiques d'investissement réalisé par la CNUCED, le porte-parole d'un groupe régional a suggéré que la CNUCED renforce ses activités de coopération technique constituant un suivi de cet examen. Le porte-parole d'un autre groupe régional a recommandé de renforcer les liens entre les activités de coopération technique et les deux autres grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la formation de consensus et les travaux de recherche et d'analyse. Il a également été recommandé de renforcer le rôle de la CNUCED dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Deux délégations ont dit que les activités d'assistance technique devraient être réalisées en coopération plus étroite avec de nouveaux donateurs.

5. La plupart des délégations ont exprimé leur détermination de contribuer à la préparation de la douzième session de la Conférence. Quelques-unes ont souligné combien il était important d'honorer les engagements déjà pris, tels que ceux qui figuraient dans le Consensus de São Paulo et ceux qui avaient été pris à l'occasion de grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. D'autres ont souligné que les résultats de la douzième session de la Conférence devraient aller au-delà de décisions d'ordre conceptuel pour se traduire en mesures concrètes. Un représentant a dit que la réforme du secrétariat de la CNUCED, telle que recommandée dans le rapport du Groupe de personnalités², était essentielle pour que la CNUCED puisse s'acquitter pleinement du mandat qui lui serait imparti à l'issue de la douzième session de la Conférence.

B. Débat de haut niveau: mondialisation et développement partagé

1. Mondialisation

6. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que de nombreux pays en développement – dont plusieurs PMA et pays africains dont la croissance avait souvent été irrégulière par le passé – aient enregistré, depuis 2000, des taux de croissance beaucoup plus rapides qu'à la fin des années 90. L'économie mondiale témoignait de l'importance croissante des pays du Sud, qui contribuaient à façonner la nouvelle géographie du commerce international. Nonobstant, plusieurs délégations ont mis en garde contre tout triomphalisme en matière de politiques de

² UNCTAD/OSG/2006/1.

développement, au niveau national comme au niveau international. Le développement partagé était un impératif moral, et la diversification et l'élargissement des fondements de la croissance mondiale, en veillant à améliorer la qualité de l'intégration économique internationale, étaient une nécessité si l'on voulait que les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif de réduction de la pauvreté, soient atteints. Le manque de ressources et de capacités productives, le manque d'accès à la technologie et au savoir, le manque d'infrastructures appropriées et un accès insuffisant aux services de transport et de communication permettant d'être rattaché à l'économie mondiale continuaient d'empêcher de nombreux pays en développement de tirer pleinement profit de la mondialisation.

7. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur la nécessité de préserver la marge d'action des pays en développement, de façon que ceux-ci puissent corriger les incidences sociales de la mondialisation et mieux répartir les bienfaits de la croissance économique en direction des secteurs marginalisés de leur population. L'action internationale ne devait donc pas aboutir à une réduction de cette marge d'action et l'élaboration des politiques devait répondre aux besoins spécifiques de pays se situant à différents niveaux de développement.

8. L'évolution favorable des prix sur les marchés internationaux de produits de base était un important facteur de l'amélioration récente des chiffres de la croissance dans les pays en développement. Toutefois, la durabilité de l'actuelle hausse des prix des produits de base et les effets délétères d'une forte instabilité des prix ne laissaient pas d'inquiéter. Les pays développés qui exportaient des denrées agricoles tout en subventionnant leur production intérieure étaient instamment priés de réformer leurs politiques agricoles de façon à ne pas compromettre les débouchés à l'exportation des pays en développement. On a souligné, dans ce contexte, la nécessité d'aboutir à une conclusion positive du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, qui tiendrait compte des préoccupations des pays en développement quant aux mesures ayant pour effet de fausser les échanges et quant aux obstacles non tarifaires. Il a également été souligné que les pays en développement n'avaient pas tous tiré profit de la hausse des prix des produits de base. Les pays importateurs nets de produits alimentaires et ceux qui étaient tributaires d'importations énergétiques étaient confrontés à des difficultés additionnelles imputables à cette hausse. En outre, un accroissement du commerce Sud-Sud pouvait avoir des effets positifs sur les exportations, la croissance et l'emploi dans les pays en développement.

2. Développement partagé

9. Selon plusieurs délégations, une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation au niveau national passait par l'action d'un État dynamique, à vocation développementaliste. Pour que le développement profite davantage à tous, les pays en développement devaient renforcer leur capacité institutionnelle d'élaborer et d'appliquer des politiques en faveur des pauvres. Il devait en particulier s'agir de politiques de promotion de l'intégration économique et sociale, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, et d'investissement social en faveur des groupes défavorisés. Plusieurs délégations ont souligné qu'une forte croissance durable ne pouvait être alimentée que par un secteur privé dynamique. Les gouvernements avaient néanmoins un rôle important à jouer dans la promotion de l'entreprenariat local, par le biais de politiques favorisant la création de capacités productives et les apports d'investissement étranger direct. La bonne gouvernance était un élément déterminant

de la conception de stratégies nationales de développement encourageant un développement partagé et solidaire.

10. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale semblait avoir progressé de façon inégale, un certain nombre de pays étant laissés de côté, voire marginalisés. Plusieurs facteurs qui pouvaient promouvoir l'intégration économique et sociale et aider les pays en développement à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale ont été mis en avant. Par exemple, les incidences sur le développement des changements climatiques ont été considérées à la fois comme un défi et comme une occasion à saisir. L'accès à une technologie propre et l'exploitation et l'exportation de sources d'énergie renouvelables pouvaient aider à atténuer les incidences négatives des changements climatiques dans les pays en développement. L'accès à l'énergie, ainsi qu'aux services essentiels, devenait un nouvel aspect de la problématique commerce et développement. En outre, la migration internationale de main-d'œuvre pouvait être profitable à la fois aux pays d'origine (rapatriements de salaires) et aux pays d'accueil (atténuation des pénuries de main-d'œuvre), et pouvait aider à rendre la mondialisation équitable.

3. L'avenir

11. La prochaine session de la Conférence – la douzième – pouvait être l'occasion de faire progresser le débat sur les perspectives et les enjeux de la mondialisation pour le développement. Toutefois, la promotion d'un développement partagé, ainsi que les politiques et les mesures visant à rendre ce développement durable, exigeaient une nouvelle approche de la gouvernance économique mondiale et une nouvelle mise en perspective des politiques nationales. D'autres délégations ont souligné la nécessité de se concentrer sur des solutions opérationnelles, pratiques et hiérarchisées dans les domaines relevant des mandats de la CNUCED.

C. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: la coopération régionale au service du développement

12. Les délégations ont accueilli favorablement le *Rapport sur le commerce et le développement, 2007*, jugeant qu'il s'agissait là d'un travail majeur visant à analyser tous les aspects de l'intégration régionale et d'une contribution essentielle au débat sur la coopération régionale au service du développement. Proposant une analyse judicieuse d'une grande actualité ainsi que des mesures pratiques et axées sur le développement, il traitait aussi des principales questions se posant dans les rapports entre mondialisation, régionalisme et développement.

13. Il a été souligné que, malgré un climat économique mondial favorable, il subsistait dans certaines régions de graves problèmes d'inégalité, d'exclusion sociale et d'instabilité de la croissance, et que la progression vers les objectifs du Millénaire pour le développement était laborieuse. Il s'agissait de concrétiser par des progrès à long terme la croissance enregistrée récemment. L'instabilité qui, dernièrement, avait caractérisé les marchés financiers avait révélé les fragilités du système financier mondial. Les risques que constituaient les déséquilibres mondiaux étaient eux aussi un sujet de préoccupation. Il faudrait favoriser l'instauration d'un environnement mondial plus stable en insistant davantage sur la cohérence systémique et la coordination des politiques macroéconomiques. La coopération financière régionale pourrait, quant à elle, contribuer à corriger les faiblesses du système financier international.

14. La question du «néorégionalisme» a suscité un débat animé. Des divergences de vues se sont manifestées au sujet des conclusions du rapport, notamment sur la portée des accords de libre-échange Nord-Sud – en particulier en ce qui concernait les marchés publics et l'investissement – et sur le cadre réglementaire. Certaines délégations ont appelé à la prudence et souligné la nécessité de procéder à une évaluation minutieuse des avantages, en termes de commerce et d'investissement étranger direct, et des coûts, en termes de perte de marge d'action, que présentaient ces accords pour les pays en développement. Les accords de libre-échange devraient faire suffisamment de place aux besoins de développement. D'autres délégations se sont inscrites en faux contre l'analyse qui était faite des incidences de ces accords, estimant que, loin de menacer la cohérence du système commercial multilatéral, ils favorisaient au contraire une intégration plus rapide et plus profonde des acteurs, contribuaient à l'ouverture des marchés, facilitaient l'acquisition de compétences et de connaissances, et encourageaient des réformes économiques et réglementaires nécessaires. À leurs yeux, les accords devaient être approfondis et étendus et revêtir une portée plus générale. Une délégation a avancé des raisons méthodologiques pour expliquer son désaccord avec l'analyse de l'Accord de libre-échange nord-américain contenue dans le rapport.

15. La majorité des participants se sont accordés à reconnaître que l'intégration régionale, qui résultait de facteurs économiques, culturels et historiques complexes, pouvait avoir des retombées positives pour les pays participants. C'était particulièrement important compte tenu de l'état actuel des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La coopération régionale était un élément central qui pouvait soutenir les stratégies nationales de développement des pays en développement et les aider à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Elle pouvait faciliter le développement en favorisant l'investissement, l'innovation et la transformation productive dans ces pays et contribuer à la stabilité et à la sécurité régionales. Elle supposait aussi la fourniture de biens publics et la création d'espaces économiques régionaux qui pourraient élargir la gamme des solutions politiques offertes aux pays en développement. L'intégration régionale devrait être adaptée à la situation spécifique des pays.

16. Il a été reconnu que les pays devraient faire leurs propres choix en ce qui concernait la participation à l'intégration régionale afin d'en exploiter au mieux les possibilités. De plus, pour être efficace, l'intégration régionale devrait faire fond sur des politiques allant au-delà de la libéralisation des échanges. Elle devrait s'inscrire dans une vaste stratégie de développement axée sur l'accélération de l'accumulation de capital et des progrès technologiques. Sur le plan macroéconomique, financier et industriel ainsi que sur le plan du développement des infrastructures, il faudrait adopter des politiques volontaristes. La libéralisation et l'intégration du commerce Sud-Sud devraient aller de pair avec l'établissement de structures d'appui au commerce renforçant la croissance du commerce et de l'investissement chez tous ceux qui participaient aux mécanismes d'intégration régionale. Il était important de suivre et d'évaluer systématiquement les incidences des accords régionaux sur les pays en développement. Il fallait trouver une solution au problème de la répartition potentiellement inéquitable des avantages commerciaux et économiques entre les membres affichant des niveaux de développement différents. Le Système global de préférences commerciales a été considéré comme un instrument important de la coopération Sud-Sud.

17. Un large consensus s'est dégagé parmi les participants pour considérer que l'intégration régionale constituait un complément – et non un substitut – à un système commercial multilatéral solide, qui restait l'objectif prioritaire. Le régionalisme a été considéré comme

un élément constitutif des processus et des négociations économiques au niveau mondial. Il fallait travailler au succès du Cycle de négociations commerciales de Doha, succès assorti de résultats favorables au développement.

18. Les délégations sont convenues que la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur la manière dont la coopération régionale et interrégionale pourrait aider les pays en développement à s'intégrer plus avant dans l'économie mondiale et éviter l'instabilité. Il faudrait apporter un soutien au renforcement de la coopération économique entre pays en développement, en particulier entre les moins avancés d'entre eux. Les accords régionaux devaient se combiner avec l'assistance de la CNUCED pour bâtir, consolider et renforcer le processus d'intégration. Il fallait encourager la constitution de réseaux et l'échange d'informations. La coopération régionale au service du développement devait être un domaine d'action prioritaire de la CNUCED.

D. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Résumé du Président du Comité de session I

19. Des délégations ont noté que beaucoup de pays parmi les pays les moins avancés (PMA) avaient vu leur situation économique s'améliorer ces dernières années – accélération de la croissance, stabilité macroéconomique, allègement de la dette et supplément d'aide publique au développement. Ces pays avaient aussi fait des progrès sur le plan social, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Pourtant, ils restaient cantonnés dans une gamme étroite de produits essentiels et continuaient de subir des chocs et des crises économiques à répétition. Ils ne réalisaient pas les améliorations économiques en matière de productivité et de valeur ajoutée qui étaient essentielles pour créer des emplois, faire progresser les revenus des ménages et réduire la pauvreté.

20. Le développement des PMA était toujours en butte à des obstacles considérables. Des intervenants ont insisté sur le fait que dans certains PMA, l'extrême pauvreté gagnait du terrain et qu'aucun d'entre eux, quasiment, n'avait la moindre chance d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ni ceux du Programme d'action. Plusieurs délégations ont fait observer que les PMA demeuraient en marge de l'économie mondiale. Toutes se sont accordées à dire que dans le monde moderne, les activités économiques étaient de plus en plus des activités à forte intensité de savoir, sur lesquelles reposait principalement la production de biens et de services qui contribuaient à l'accélération des progrès technologiques et scientifiques. L'innovation était devenue une activité économique centrale. Aussi, les PMA devaient-ils à tout prix créer et améliorer les institutions qui leur permettraient de produire des connaissances et de les utiliser efficacement.

21. Les délégations ont accueilli favorablement le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés* et l'accent qu'il plaçait sur le rôle essentiel du savoir, de l'apprentissage technologique et de l'innovation, y compris dans les pays les plus pauvres. Durant les récentes décennies, ces questions avaient été négligées par les décideurs des PMA. Pour inverser cette tendance, le développement des capacités productives et des compétences technologiques devrait être au cœur des politiques nationales et des stratégies de réduction de la pauvreté. Les délégations ont appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer le cadre réglementaire dans les pays pour stimuler

l'innovation et aussi de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de créer un consensus politique et social dans ce domaine.

22. Il convenait aussi de considérer les connaissances et la technologie dans l'attribution de l'aide au développement et les activités d'assistance. Les délégations se sont déclarées favorables à une augmentation de l'aide dans le secteur social mais se sont inquiétées de l'aide au développement du secteur productif et de l'infrastructure matérielle qui était déjà faible et qui diminuait encore. Les intervenants des pays en développement ont demandé une aide supplémentaire pour améliorer la production et la productivité dans les secteurs agricole et non agricole, soutenir la recherche-développement appliquée, et renforcer les institutions d'aide aux entreprises. Les délégations ont approuvé les efforts déployés pour développer les capacités liées au commerce dans les PMA. Plusieurs d'entre elles ont appelé l'attention sur les programmes Nord-Sud et Sud-Sud de formation et de renforcement des capacités des PMA.

23. Reconnaissant l'importance du renforcement des capacités technologiques, les délégations avaient aussi conscience de l'immensité de la tâche. Le commerce international, l'investissement étranger direct et l'acquisition de licences n'avaient pas été très profitables pour les PMA en matière de transfert de technologie. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de trouver une solution au problème de l'exode des cerveaux qui sapait les efforts visant à développer les compétences technologiques dans les PMA.

24. La plupart des participants ont estimé que le régime international des droits de propriété intellectuelle était un sérieux obstacle à l'accès des PMA au savoir, à l'apprentissage technologique et à l'innovation. Des appels ont été lancés, invitant la communauté internationale à examiner la possibilité d'accorder de nouvelles dérogations et de nouveaux délais réalistes concernant l'application de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à exclure les obligations «ADPIC-plus» des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux et des conditions d'adhésion à l'OMC. Il a été conseillé aux pays de chercher à concilier les intérêts publics et les intérêts privés et de tenir compte des préoccupations des producteurs et de celles des consommateurs lors de l'élaboration de leur régime de propriété intellectuelle. Des intervenants ont suggéré que certains domaines de connaissances soient considérés comme essentiels et, à ce titre, que leur accès ne soit pas limité par des droits de propriété intellectuelle. D'autres, au contraire, ont dit qu'une protection des droits de propriété intellectuelle efficace était essentielle à l'innovation et au développement, s'inscrivant en faux contre l'opinion exprimée dans le *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés* selon laquelle les droits de propriété intellectuelle pouvaient constituer une entrave au rattrapage technologique des PMA.

25. Les délégations ont exprimé leur reconnaissance à la CNUCED pour les recherches et les analyses qu'elle avait menées sur les PMA et ont encouragé son secrétariat à poursuivre ses travaux. Elles ont aussi demandé que ces travaux servent de base à un dialogue plus actif sur les orientations avec les gouvernements des PMA, les institutions des Nations Unies et les donateurs, ainsi que pour l'assistance technique de la CNUCED sur le terrain. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont demandé aux donateurs de continuer à financer le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, dont les bailleurs de fonds devraient être plus nombreux.

E. Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste

Résumé du Président du Comité de session II

26. De nombreuses délégations ont noté que l'aide publique au développement et l'aide au commerce demeuraient importantes pour le continent africain, et elles ont exhorté les pays développés à honorer leur engagement de doubler l'aide à l'Afrique afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Si des délégations ont déclaré que le continent avait peu tiré parti de l'aide pour son développement, d'autres ont souligné que les engagements en matière d'aide n'étaient pas respectés et que les chiffres officiels étaient faussés car ils incluaient l'allègement de la dette. L'aide publique au développement comportait également de nombreuses contraintes, notamment les conditions imposées qui limitaient la marge d'action des pays bénéficiaires; ces dernières années, une grande partie de l'aide publique au développement avait été allouée aux secteurs sociaux, au détriment de l'amélioration de l'infrastructure et des capacités productives. Il était donc nécessaire de mobiliser des ressources intérieures non seulement pour compléter l'aide mais aussi pour disposer de plus de souplesse et de marge d'action afin de répondre aux véritables besoins de l'Afrique. La plupart des délégations sont convenues que des ressources intérieures pouvaient être mobilisées en exploitant le potentiel du secteur informel, en concevant des politiques fiscales plus efficaces, en utilisant les envois de fonds et en inversant la fuite des capitaux. D'aucuns ont constaté avec inquiétude que ces recommandations pourraient aboutir à un excès néfaste de réglementation. Les Consensus de Monterrey et de São Paulo reconnaissaient certes l'importance de la mobilisation des ressources intérieures, mais il fallait aussi établir un environnement international porteur, en particulier pour permettre l'accès des exportations des pays africains aux marchés, et investir dans les capacités productives et les ressources humaines. L'investissement étranger direct diminuait dès que les conditions devenaient difficiles mais, à l'instar des envois de fonds et du microfinancement, il devait être considéré comme un moyen de compléter l'aide publique au développement et l'allègement de la dette et non de s'y substituer.

27. Les délégations ont reconnu que les bons résultats économiques enregistrés par l'Afrique ces dernières années étaient en partie dus à la hausse sensible des exportations de produits de base et au resserrement des liens économiques avec d'autres pays en développement, en particulier en Asie. Ils ont donc lancé un appel en faveur d'un renforcement de la coopération Sud-Sud (notamment dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement et des nouvelles stratégies conjointes Asie-Afrique) et appuyaient la «coopération triangulaire».

28. De l'avis général, le désengagement de l'État depuis les années 80 était en partie responsable de la crise économique actuelle en Afrique. Il importait que l'État joue un rôle plus actif dans l'optique du développement durable. «L'État développementiste» pouvait favoriser le développement en Afrique, comme il l'avait fait en Asie grâce à une meilleure mobilisation et utilisation de l'épargne.

29. De nombreux intervenants ont souligné que les pays avaient le droit de choisir leurs propres stratégies de développement et devaient disposer de la flexibilité nécessaire pour les mettre en œuvre. À cet égard, le rapport de 2007 sur *Le développement économique en Afrique* offrait une approche pragmatique (et moins dogmatique) du développement en Afrique,

en préconisant diverses politiques adaptées aux différents pays. L'État développementiste et la meilleure utilisation des ressources disponibles permettraient de créer un cercle vertueux d'accumulation, d'investissement, de croissance et de réduction de la pauvreté. Quelques délégations ont appelé l'attention sur les nombreux dysfonctionnements du marché causés par une intervention excessive de l'État dans l'économie, et ont conclu que s'il n'y n'avait pas de politique idéale applicable à tous dans le domaine du développement, il existait certainement des pratiques optimales, qui révélaient l'importance du secteur privé pour le développement. Il a été convenu, dans une certaine mesure, que des engagements conclus au niveau international limitaient la marge d'action des pays en développement pour entreprendre des politiques adaptées à leurs besoins en matière de développement. Toutefois, quelques délégations se sont opposées à l'idée selon laquelle l'adhésion des pays africains à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) restreignait leur marge d'action, dans la mesure où cette adhésion leur offrait un environnement commercial prévisible et des perspectives qui élargissaient au contraire cette marge d'action. En outre, les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, disposaient d'une grande flexibilité dans l'application des accords de l'OMC.

30. Plusieurs délégations ont souligné la place essentielle du secteur privé dans le processus de développement et, s'agissant de l'Afrique, le rôle des petites et moyennes entreprises et des institutions de microfinancement. Il était important de créer et de préserver un environnement national porteur grâce à la bonne gouvernance et au développement d'une économie intégrée sur le plan interne, afin d'accroître l'épargne et l'investissement de manière à assurer une croissance élevée. Le développement du secteur privé devrait être favorisé par l'édification d'une économie du savoir et l'intégration de l'Afrique dans la société mondiale du savoir, ainsi que par la mise en valeur de ressources humaines capables de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de développement adaptée à la réalité de l'Afrique. Quelques représentants ont fait observer que l'incapacité des pays africains de se développer plus rapidement s'expliquait en grande partie par l'intervention massive de l'État dans les activités du secteur privé, la bureaucratie excessive et l'adoption de mauvaises politiques.

31. De nombreux représentants ont salué les travaux de recherche de la CNUCED, qui se caractérisaient par leur indépendance et étaient intellectuellement stimulants. D'aucuns ont exhorté la CNUCED à œuvrer davantage à développer des synergies avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de faire connaître ses travaux dans ce domaine. La CNUCED a été invitée plus particulièrement à étudier les moyens d'accroître le rôle du secteur privé; de transformer les activités économiques informelles en activités formelles; d'approfondir l'idée de chartes financières; de renforcer les liens entre l'Union européenne et l'Afrique dans le cadre d'un nouveau partenariat ou d'une nouvelle stratégie commune.

F. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

32. Les débats ont été francs et constructifs, et ont apporté une contribution positive aux négociations commerciales en cours dans le cadre du Cycle de Doha. Les participants ont félicité le secrétariat de sa note d'information (TD/B/54/5), qui a dressé un bilan complet et équilibré des progrès réalisés dans le programme de travail de Doha dans l'optique du développement.

33. De l'avis général, le commerce était un moteur de la croissance et du développement. Le système commercial multilatéral pouvait grandement contribuer au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, pour que le commerce contribue au développement, il fallait adopter des politiques d'accompagnement et faire preuve de souplesse afin de bien adapter le rythme des mesures de libéralisation. Les pays en développement étaient devenus des acteurs importants, donnant ainsi naissance au «nouveau Sud». Ils avaient accru leur influence sur l'évolution du système commercial multilatéral. Le commerce mondial continuait de croître, mais certains pays restaient marginalisés, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays d'Afrique subsaharienne. De nombreux pays en développement étaient tributaires de leurs matières premières. D'où la nécessité d'adopter une approche holistique et spécifique des questions relatives aux produits de base portant notamment sur la viabilité du commerce de ces produits et sur l'élaboration de stratégies de développement aux niveaux national, régional et international. Les gains provenant de la libéralisation du commerce n'étaient donc pas répartis de manière égale entre les pays. La contribution des pays en développement devrait ainsi correspondre à leurs capacités. En mettant fortement l'accent sur le développement, les négociations commerciales du Cycle de Doha pourraient aider les pays en développement à profiter de l'intégration commerciale.

34. Les négociations de Doha étaient à la croisée des chemins. Les participants ont souligné à quel point il importait que ce cycle connaisse une issue heureuse et aboutisse, dans les délais convenus, à des résultats équilibrés et axés sur le développement. Tout en reconnaissant que le temps pressait, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'obtenir de «bons résultats» et des gains suffisants pour le développement dans le texte négocié. À cette fin, tous les participants devaient avoir la volonté et la souplesse nécessaires pour arriver à un terrain d'entente, sous la direction des grandes nations commerçantes. Il était essentiel que ce cycle soit couronné de succès pour que les pays en développement intègrent le système commercial multilatéral et préservent ou renforcent la crédibilité de ce dernier. Un échec risquerait notamment de multiplier les initiatives régionales et bilatérales, de renforcer l'unilatéralisme, de raviver le protectionnisme et de susciter des différends commerciaux, ce qui aurait des conséquences néfastes pour l'économie mondiale, le système commercial multilatéral et la croissance des pays en développement.

35. Il a été généralement fait observer que le Cycle de Doha devrait répondre aux préoccupations et intérêts divers des pays en développement. Les délégations ont attiré l'attention sur la nécessité de faire bénéficier les pays en développement de possibilités nouvelles et accrues d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services – en particulier au titre des modes 4 et 1. Parmi les principaux résultats attendus figuraient aussi l'accès de tous les produits des PMA aux marchés en franchise de droits et hors contingent, assorti de règles d'origine transparentes et simples; le respect de règles plus justes et uniformes pour remédier aux asymétries et à la distorsion des échanges; l'adoption de solutions spéciales et ambitieuses pour le coton; l'imposition de règles plus strictes concernant les normes sanitaires et phytosanitaires qui faussent les échanges et les obstacles techniques au commerce; l'octroi d'une autonomie et d'une marge d'action suffisantes en matière de gouvernance économique, notamment par le biais d'un traitement spécial et différencié efficace et opérationnel et d'une réciprocité qui ne soit pas totale; l'application de mesures internationales de solidarité contribuant à la mise en place de capacités d'offre compétitives, notamment pour les services et l'infrastructure liée au commerce dans les pays en développement, en particulier grâce à l'initiative d'aide au commerce. La nécessité de mettre à la

disposition de tous les pays en développement qui en ont besoin des fonds supplémentaires et prévisibles et de mettre en place des mécanismes opérationnels efficaces a été soulignée. La CNUCED a été priée de contribuer de manière notable à cette initiative. Les progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé en faveur des PMA ont été salués.

36. Les participants ont souligné l'importance des mandats de négociation existants et le rôle central de l'agriculture. Il importait de tenir dûment compte – notamment par les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale – de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural. Il fallait aussi répondre aux besoins de développement propres aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et aux pays tributaires des préférences commerciales. S'agissant des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), la plupart des participants ont jugé nécessaire de prendre pleinement en compte les principes convenus d'une réciprocité qui ne soit pas totale ainsi que d'un degré comparable d'ambition et d'un résultat équilibré dans les négociations sur l'agriculture et sur l'AMNA. De nombreux participants se sont inquiétés du niveau de libéralisation proposé dans les négociations sur l'AMNA pour les pays en développement, qui aboutirait à une désindustrialisation, tandis que d'autres ont jugé important de créer des possibilités d'accès aux marchés et des débouchés commerciaux réels et notables.

37. Les participants ont noté qu'une issue heureuse du Cycle de Doha passait par la réalisation de progrès comparables dans d'autres domaines des négociations dans le cadre d'un engagement unique, notamment les services, les règles, la facilitation du commerce et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Certains participants ont jugé particulièrement important d'obtenir de bons résultats dans le secteur des services. L'octroi d'un accès aux marchés valable du point de vue commercial dans le secteur des services et au titre des modes présentant un intérêt pour les pays en développement – en particulier le mode 4 – pourrait déboucher sur des gains commerciaux et socioéconomiques considérables et contribuer à la réduction de la pauvreté. Le commerce et le développement des services revêtaient une importance cruciale pour les pays en développement. Par exemple, les services d'infrastructure, notamment dans le secteur financier et les télécommunications, avaient des retombées notables en matière de développement. Les travaux approfondis de la CNUCED sur les services – à savoir: l'analyse des politiques et l'évaluation des pays, l'appui aux négociations multilatérales et régionales, ainsi que les délibérations intergouvernementales, notamment les réunions d'experts périodiques – ont été jugés très utiles et ils devraient être renforcés et considérés comme prioritaires dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

38. Plusieurs participants ont souligné les difficultés que rencontraient les pays en développement et les pays à économie en transition dans la procédure d'adhésion à l'OMC. Les négociations d'accession débouchaient souvent sur des mesures de libéralisation strictes et des engagements de réforme sans commune mesure avec le niveau de développement de ces pays. Les participants ont vivement félicité la CNUCED de l'appui analytique et technique que celle-ci apportait aux pays concernés à toutes les étapes de leur procédure d'adhésion, et son action devrait être renforcée grâce au soutien des donateurs et aux ressources du budget ordinaire.

39. Au vu de la récente prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, de nombreux participants ont réaffirmé l'utilité du système commercial multilatéral et du principe de la nation la plus favorisée, et l'importance du multilatéralisme dans la gouvernance commerciale. Les accords commerciaux régionaux Nord-Sud, dans lesquels les pays développés détenaient un pouvoir de négociation supérieur, avaient abouti à des engagements allant au-delà de ceux normalement prévus dans le cadre de l'OMC. Le système de l'OMC, qui était fondé sur des règles, était un système démocratique qui offrait une protection aux plus faibles. De plus, bon nombre de questions essentielles ne pouvaient être réglées que dans le cadre de négociations multilatérales à l'OMC. Comme les accords commerciaux régionaux resteraient en vigueur, il était nécessaire de trouver les moyens de garantir la cohérence entre les différentes strates du système commercial et de «multilatéraliser» les initiatives régionales au profit de la cohérence du système tout entier, en tenant compte des incidences de ces accords sur le développement. De nombreux participants ont mis l'accent sur le renforcement de la coopération économique entre les pays en développement dans les domaines du commerce et de l'investissement. L'intégration régionale Sud-Sud ouvrait des perspectives encourageantes pour le développement du commerce entre ces régions. Le troisième cycle de négociations relatives au Système global de préférences commerciales (SGPC) stimulerait ce type d'échanges et complétait bien les activités menées à l'OMC. La CNUCED était invitée à continuer de jouer un rôle moteur, en apportant son appui aux négociations et à la coopération commerciales régionales dans le cadre tant Nord-Sud que Sud-Sud.

40. Les participants ont salué le rôle joué par la CNUCED dans la défense et la préservation d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Ils ont réaffirmé l'utilité des activités de formation de consensus intergouvernementaux qu'elle menait pour suivre l'évolution du système commercial international et des négociations commerciales et en analyser les incidences sur le développement. La CNUCED et son mécanisme intergouvernemental avaient eu une influence positive sur les négociations commerciales multilatérales, y compris sur le Cycle de Doha, surtout parce qu'elles avaient mis l'accent sur les gains qui devaient en résulter pour le développement. La CNUCED devrait poursuivre ses irremplaçables travaux de recherche et d'analyse orientés vers l'action sur les questions visées par les négociations commerciales qui intéressaient les pays en développement. Les participants ont fait l'éloge des activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED portant sur le système commercial international et les négociations commerciales internationales, notamment sur des questions telles que l'accès aux marchés, les services, les produits agricoles et non agricoles, le traitement spécial et différencié, l'adhésion à l'OMC, le Programme intégré conjoint d'assistance technique, l'Accord sur les ADPIC, les règles, le règlement des différends et les produits de base. Il faudrait continuer d'accorder la priorité aux travaux relatifs aux négociations commerciales. La CNUCED devrait apporter des contributions notables à l'initiative d'aide au commerce ainsi qu'à d'autres initiatives internationales telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Dans ces domaines, on a souligné la nécessité d'un soutien accru de la part des donateurs. À sa douzième session, la Conférence devrait réaffirmer et renforcer le mandat de l'organisation et son rôle de catalyseur dans les négociations commerciales. La CNUCED devrait contribuer à promouvoir la cohérence systémique de l'architecture économique internationale, pour faire en sorte que celle-ci soit propice à la croissance économique et au développement; elle devrait aussi continuer à participer au débat

qui se déroulait au sein du système des Nations Unies sur les orientations en matière de commerce et de développement.

G. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies

41. Les délégations se sont félicitées de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, contribution qui a pris la forme de travaux d'analyse et d'activités de coopération technique. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED ont grandement contribué à la promotion d'un système commercial ouvert, équitable et réglementé qui permette d'étendre les bienfaits de la mondialisation à tous, en particulier aux pays les plus vulnérables. Le recensement des meilleures pratiques en matière de politique commerciale et dans les domaines connexes a posé les jalons indispensables à une intégration commerciale véritable et bénéfique et au succès des négociations commerciales. Les travaux sur la notion d'État développementaliste ont été salués comme une contribution importante au débat sur la marge d'action dont les gouvernements des pays en développement avaient besoin pour appliquer des politiques économiques efficaces qui soient ancrées dans les réalités et priorités nationales.

42. Néanmoins, des mesures plus concrètes devaient être adoptées pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Les travaux de la CNUCED devaient être plus étroitement coordonnés avec ceux des organismes des Nations Unies et des autres organisations afin d'éviter les chevauchements et le gaspillage de ressources, et davantage devait être fait pour promouvoir le perfectionnement des compétences et la modernisation technologique afin que la croissance soit durable. Si les tendances observées persistaient, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique augmenterait de 44 millions d'ici à 2015, selon les chiffres de la Banque mondiale. Le rôle du commerce en tant que moteur de la croissance et donc comme moyen de lutte contre la pauvreté ne saurait être exagéré.

H. Activités de coopération technique

43. Toutes les délégations ont souligné l'importance de la coopération technique, qui était l'un des trois piliers de l'action de la CNUCED, et la nécessité de renforcer les liens et la cohérence entre eux. Toutes, aussi, ont estimé que les propositions du secrétariat (TD/B/WP/195) concernant la mise en œuvre de la recommandation n° 19 figurant dans le rapport du Groupe de personnalités accentuaient cette cohérence. Elles sont convenues que la CNUCED avait besoin d'un financement et d'une programmation stables, inscrits dans la durée et prévisibles, assortis d'un meilleur contrôle de la mise en œuvre des programmes et projets et d'une gestion axée sur les résultats. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude, jugeant qu'il y avait trop de projets qui répondaient davantage aux objectifs des donateurs qu'aux besoins des bénéficiaires. Le nouveau mécanisme interne devrait veiller à ce que les priorités des uns et des autres soient dûment prises en compte dans l'affectation des ressources. Des délégations ont fait observer que la répartition des ressources entre les régions devait être plus équitable.

44. Le secrétariat a été prié de redoubler d'efforts pour accroître ses ressources financières, en particulier en faisant appel au secteur privé. Certaines délégations ont dit que, pour gagner en

influence, la CNUCED devrait revoir sa structure, son organisation interne et ses procédures de gestion et améliorer sa stratégie de communication afin que ses produits et services deviennent clairement identifiables et notoirement connus.

45. S'agissant de la mise en œuvre de la recommandation n° 18 du rapport du Groupe de personnalités, de nombreuses délégations ont estimé que le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies était très important pour l'avenir de l'Organisation; elles espéraient voir la CNUCED y jouer un rôle important. Des délégations ont indiqué que, dans le cadre de la réforme de l'ONU et des conséquences que cela aurait pour la CNUCED, l'essentiel était de faire en sorte que celle-ci occupe une place centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui concernait le commerce et le développement. La position défendue par la CNUCED au sujet de la nécessité d'intégrer pleinement les questions économiques et commerciales dans les stratégies nationales de développement a été appuyée. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement les initiatives concrètes prises par le secrétariat pour surmonter les obstacles rencontrés par la CNUCED lors de sa participation à l'initiative «Une ONU» au niveau national. Toutefois, de sérieux doutes ont été émis quant à l'installation de représentants de la CNUCED aux niveaux régional et sous-régional. De nombreuses délégations ont vivement encouragé le secrétariat à intensifier ses efforts pour diffuser des renseignements sur la coopération technique de la CNUCED et pour étendre et faire connaître ses activités aux niveaux national, régional et multilatéral. Toutes se sont accordées à reconnaître qu'il fallait s'efforcer de regrouper les projets par thème. Certaines délégations ont estimé que la participation de la CNUCED aux activités menées au niveau national offrait une meilleure garantie d'efficacité dans l'exécution des programmes de coopération technique. Une délégation a loué les efforts déployés par le Groupe de travail pour renforcer la cohérence des activités de la CNUCED et a ajouté que des réformes plus approfondies étaient nécessaires pour que celle-ci gagne en influence et en pertinence.

46. Une délégation s'est dite favorable à la fonction d'évaluation, demandant que des ressources suffisantes soient débloquées au profit de ces activités et réclamant une mise en œuvre et un suivi rigoureux des conclusions et recommandations issues des évaluations. Une autre délégation a appuyé la demande formulée par le Groupe de travail qui souhaitait l'élaboration de nouveaux indicateurs de résultats avant la fin de l'année.

I. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

47. Il y a eu accord unanime sur l'importance de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien dans ses domaines de compétence et les délégations ont instamment demandé à la CNUCED d'intensifier cette assistance en dépit des conditions défavorables sur le terrain. Une délégation a attiré l'attention sur les efforts déployés par le secrétariat pour présenter son rapport (TD/B/54/3) sans faire porter le blâme sur une quelconque partie en particulier.

48. De profondes inquiétudes ont été exprimées quant aux incidences dévastatrices sur l'économie palestinienne de la politique israélienne de bouclage et des restrictions imposées à la mobilité. On a attiré l'attention sur la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien et sur la vulnérabilité accrue de l'économie, le niveau extraordinairement élevé des taux de pauvreté et de chômage, l'expansion du secteur informel, le creusement des déficits commerciaux et publics, et la dépendance accrue à l'égard de l'aide extérieure. De nombreuses délégations ont souligné les contraintes imposées par le mur de séparation israélien et par

d'autres mesures de sécurité dans le territoire palestinien occupé, qui avaient isolé les Palestiniens des marchés arabes et internationaux et avaient institutionnalisé le morcellement de l'économie palestinienne. Ce morcellement avait été aggravé par la diminution de l'aide des donateurs et les restrictions financières imposées à l'Autorité palestinienne à la suite des élections de 2006 du Conseil législatif palestinien. Une délégation a noté que l'étranglement économique par Israël du territoire palestinien occupé constituait une violation du droit international, mais une autre a souligné que les conditions d'occupation rendaient futile toute politique économique globale.

49. Une délégation a souligné les répercussions dévastatrices de la campagne militaire israélienne depuis 2000 et des prétendues «mesures de sécurité» israéliennes. Tout débat sur le développement palestinien à long terme devait intégrer les injustices quotidiennes auxquelles était confronté le peuple palestinien, l'annexion de Jérusalem-Est occupée, l'implantation de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation, ainsi que la détention de 11 000 Palestiniens.

50. Une délégation a demandé pourquoi de telles questions étaient débattues au Conseil du commerce et du développement et a fait observer que le rapport se gardait de mentionner des facteurs qui avaient des incidences négatives sur l'économie palestinienne, tels que les combats entre factions palestiniennes, la prise de contrôle de Gaza par le Hamas, la corruption et la réticence de l'Autorité palestinienne à appliquer des réformes de gouvernance économique, ainsi que la manipulation cynique par les terroristes de filières économiques palestiniennes vitales.

51. Une délégation a souligné la nécessité pour toutes les parties d'appliquer pleinement l'Accord sur les déplacements et l'accès ainsi que la nécessité de poursuivre l'assistance humanitaire, et s'est félicitée de la prorogation jusqu'au 31 décembre 2007 du mécanisme temporaire international.

52. Il y a eu consensus pour considérer que, face aux besoins urgents du peuple palestinien, la communauté internationale ne devait pas perdre de vue les objectifs à long terme du développement palestinien et du renforcement des institutions palestiniennes.

53. La plupart des délégations se sont félicitées de la recommandation du secrétariat d'établir d'autres itinéraires de transport pour le commerce palestinien, qui permettraient de réduire les effets de l'isolement du territoire palestinien occupé et sa dépendance à l'égard des installations portuaires israéliennes. D'après une délégation, la réorientation du commerce palestinien devrait être rattachée à l'Accord arabe de commerce en transit afin d'assurer une intégration régionale plus poussée de l'économie palestinienne. Parallèlement, l'option de «premier choix», à savoir la construction d'un port maritime à Gaza, devait être poursuivie. Une délégation a mis en garde contre le risque que la réorientation du commerce palestinien ne se fasse au détriment des échanges avec un partenaire commercial solide, à savoir Israël, en se demandant quels étaient les avantages d'une admission de la Palestine à l'Organisation mondiale des douanes.

54. Les délégations se sont déclarées favorables à un élargissement de la marge d'action palestinienne, qui donnerait aux décideurs les instruments nécessaires pour surmonter la crise économique. La plupart sont convenues que les donateurs devraient reprendre leur aide directe à l'Autorité palestinienne, sans l'assortir de conditions politiques. La nécessité de relancer les

efforts de développement a été soulignée par plusieurs délégations en tant qu'important préalable au règlement de la crise économique et à la revitalisation des capacités productives de l'économie palestinienne. Une délégation a dit que, sans un effort politique concerté de la part de la communauté internationale, on ne ferait que traiter les symptômes, et non pas la cause profonde, des problèmes de l'économie palestinienne, à savoir l'occupation israélienne. La seule solution était de libérer la Palestine de l'occupation prolongée et de son régime d'endiguement asymétrique, d'apartheid et de dépendance imposée. Les conditions futures du développement palestinien et les accords finals devraient reposer sur le traitement des deux parties sur un pied d'égalité.

55. Les délégations ont loué le secrétariat pour le succès de ses activités de coopération technique à l'appui de la Direction palestinienne des douanes et des frontières et de la création du Conseil des chargeurs palestiniens. Quelques délégations ont estimé que ces résultats illustraient ce que la CNUCED avait de mieux à offrir et étaient exemplaires des avantages qu'il y avait à lier activités de secours et développement dans des conditions défavorables.

56. Une délégation a noté avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour soutenir les entrepreneurs palestiniens à travers son programme EMPRETEC et pour appliquer son système novateur de données douanières informatisées, SYDONIA, au point de passage de Karni à Gaza; elle a aussi noté que l'Autorité palestinienne avait récemment demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de réaliser un examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

57. De nombreuses délégations ont demandé au secrétariat d'élargir et d'intensifier ses activités en faveur du peuple palestinien, en particulier les activités relatives au renforcement des institutions et à la mise en place de politiques de création d'emplois, de renforcement des capacités de production et de facilitation de l'accès aux marchés internationaux. Ces activités contribueraient assurément à créer un climat de droit et d'ordre, et ainsi à accélérer le processus de paix. Il a été demandé aux États membres d'accroître leur appui financier à ces activités.

58. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le manque de ressources extrabudgétaires, en raison duquel un certain nombre d'importantes activités du secrétariat restaient sans financement. Une délégation a dit que cette question devrait être une des questions importantes à aborder pendant la préparation de la douzième session de la Conférence.

59. De nombreuses délégations ont souligné qu'une solution juste et durable au Moyen-Orient était une condition *sine qua non* du développement social et économique palestinien, et elles ont demandé à la communauté internationale d'intensifier son assistance humanitaire et son aide au développement du peuple palestinien.

60. Une délégation a réaffirmé la position internationale concernant toute division des territoires palestiniens, et l'objection à toute modification des frontières d'avant-1967 autres que celles acceptées par les deux parties. Les délégations ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Quartet et ont réaffirmé leur attachement au processus de paix, qui devrait aboutir à doter le peuple palestinien d'un futur État indépendant, démocratique et viable, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël.

J. Préparation de la douzième session de la Conférence

61. Les délégations étaient partagées au sujet du programme provisoire de la douzième session de la Conférence, qui a été distribué dans la salle. Pour certaines, celui-ci ne reflétait pas fidèlement les résultats de la quarante et unième réunion directive du Conseil³, au motif notamment qu'il allouait moins de temps au thème subsidiaire consacré au rôle de la CNUCED. Pour d'autres, au contraire, il assurait un bon équilibre du point de vue de l'enchaînement des thèmes subsidiaires et du temps imparti à chacun.

K. Partenariats multipartites

62. Dans ses exposés oraux, le secrétariat a rendu compte au Conseil d'un certain nombre de partenariats noués dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'investissement et des produits de base, tous destinés à promouvoir le développement en associant divers acteurs et en dégagant des synergies dans leurs travaux. La propriété intellectuelle a été considérée comme un domaine offrant de bonnes perspectives pour la conclusion de partenariats. Toutefois, si ces partenariats étaient un moyen efficace pour la CNUCED de nouer des relations avec un éventail de plus en plus large d'acteurs du développement, tout futur mécanisme de partenariat devra bénéficier de fonds suffisants pour être opérationnel.

L. Rencontres avec la société civile

1. Le «néorégionalisme»

63. Plusieurs participants ont fait observer que le «néorégionalisme» et le multilatéralisme n'étaient pas incompatibles puisque l'OMC prévoyait des dérogations pour les accords de libre-échange. En effet, les accords de libre-échange bilatéraux et les mécanismes d'intégration régionale reposant sur de tels accords constituaient une base pour la poursuite de la libéralisation commerciale à l'OMC et pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Toutefois, aux yeux de certains participants, la multiplication de ces accords résultait du mécontentement des pays en développement devant le piétinement des négociations à l'OMC. Certains étaient d'avis que les accords de libre-échange entre pays développés et pays en développement, s'ils présentaient certes quelques avantages pour ces derniers, minaient le potentiel de développement des moins développés d'entre eux. En raison de l'asymétrie dans la capacité d'offre, les pays en développement ne pouvaient pas tirer le même profit que les pays développés de l'accès réciproque aux marchés ou d'autres mesures découlant des accords de libre-échange, tels que l'investissement ou les marchés publics. Les pays développés avaient tout à gagner à accorder à leurs partenaires en développement une certaine marge d'action dans leurs stratégies de développement; toutefois, la notion de «marge d'action» devait être précisée. En tout état de cause, les pays étaient souverains dans leurs décisions concernant les accords de libre-échange, dont certains ménageaient aux pays en développement des périodes de transition adéquates. Les participants ont demandé à la CNUCED d'approfondir la question de la marge d'action des pays en développement lors de la douzième session de la Conférence et de poursuivre ses recherches dans ce domaine. Au niveau national, il faudrait prendre des mesures

³ TD/B/EX(41)/3 (vol. I).

sociales appropriées pour pallier les effets négatifs des accords de libre-échange. Une autre manière d'atténuer ces effets serait de lier le versement de l'aide aux réformes commerciales, en particulier dans le cadre de l'aide au commerce. Enfin, on a insisté sur l'importance de renforcer les institutions nationales afin qu'elles soient en mesure d'évaluer les effets des accords de libre-échange.

2. Tirer parti des avantages de la mondialisation

64. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer au problème des coûts sociaux de la mondialisation. Ils ont relevé les disparités qui se creusaient dans les pays et entre eux sous l'effet d'une mondialisation et d'une libéralisation économique accélérées, même si, globalement, on assistait à un recul de la pauvreté. Les habitants des pays en développement, surtout les femmes, vivaient dans une précarité économique et sociale accrue que ne faisait qu'exacerber un système commercial multilatéral peu soucieux des besoins des gens et impuissant à réaliser les aspirations au développement du Cycle de négociations de Doha. L'exode des cerveaux qui quittaient les pays du Sud pour ceux du Nord a été cité comme un autre facteur sapant la capacité des pays de se développer grâce à l'accumulation de connaissances.

65. Compte tenu de cette situation, un certain nombre de participants ont estimé que des mesures devaient être prises au niveau international. Ils ont demandé à la CNUCED de mettre davantage l'accent sur: la promotion d'une mondialisation solidaire fondée sur la protection sociale et le dialogue social; la mondialisation vue dans l'optique de la parité des sexes; la détérioration de l'environnement; la nécessité de développer la responsabilité et la transparence dans le système commercial multilatéral; les réformes de l'architecture financière internationale; les moyens d'intensifier l'aide publique au développement et d'assurer une meilleure répartition des bénéfices dans la chaîne d'approvisionnement.

66. Plusieurs participants ont noté que les gouvernements des pays en développement devaient se mobiliser davantage pour garantir la protection sociale de leurs administrés, promouvoir une croissance qui profite aux pauvres et n'omette pas les femmes, et réglementer les sociétés transnationales. La société civile avait un rôle à jouer, en aidant les pouvoirs publics à créer un cadre propice à l'investissement et aux entreprises et à favoriser l'investissement social. À cet égard, le programme mis en place par le Gouvernement brésilien pour redistribuer des avoirs aux 20 % les plus pauvres de la population a été cité en exemple. De plus, promouvoir les petites et moyennes entreprises pouvait contribuer à rapprocher les activités des sociétés transnationales des besoins économiques et sociaux des populations des pays en développement.

M. Déclarations de clôture

67. Il a été considéré que les travaux les plus fructueux de la session avaient été ceux où s'était engagé un dialogue véritablement interactif. Malheureusement, le temps avait manqué lors du débat de haut niveau pour que les membres du Conseil participent à un dialogue réellement interactif avec les orateurs invités.

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

68. La cinquante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 1^{er} octobre 2007 par M. Arsene Balihuta (Ouganda), Président sortant du Conseil.

B. Nouveau membre du Conseil

69. À sa 1005^e séance plénière (d'ouverture), le 1^{er} octobre 2007, le Conseil a accepté la demande de l'Estonie de devenir le cent cinquante et unième membre du Conseil.

C. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour

70. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu par acclamation M. Petko Draganov (Bulgarie) Président du Conseil à sa cinquante-quatrième session.

71. À la même séance, le Conseil a élu neuf des dix vice-présidents et le rapporteur; à sa 1013^e séance plénière (de clôture), le 11 octobre 2007, le Conseil a élu le dixième vice-président. Le Bureau était composé comme suit:

Président: M. Petko Draganov (Bulgarie)

Vice-Présidents: M. Alberto Dumont (Argentine)
M^{me} Mabel Gomez Oliver (Mexique)
M. Roger Julien Menga (Congo)
M. Mohamed Said-Douale (Djibouti)
M. Juan Antonio March (Espagne)
M. Franciscos Verros (Grèce)
M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
M^{me} Lisa Carle (États-Unis d'Amérique)
M. Chen Jianping (Chine)
M. Holger Rapior (Allemagne)

Rapporteur: M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

72. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour

73. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/54/1 (voir l'annexe I).

74. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010»:

Président: M. Juan Antonio March (Espagne)

Vice-Président/Rapporteur: M. Edouard Bizumuremyi (Rwanda)

75. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Le développement en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste»:

Président: M. Guy-Alain Emmanuel Gauze (Côte d'Ivoire)

Vice-Président/Rapporteur: M^{me} Liu Lijuan (Chine)

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 1 c) de l'ordre du jour)

76. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-quatrième session (TD/B/54/L.4).

F. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Conseil (Point 1 d) de l'ordre du jour)

77. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président du Conseil. L'ordre du jour provisoire serait ainsi soumis en temps opportun au Conseil pour approbation lors d'une réunion directive.

G. Désignation des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (Point 12 a) de l'ordre du jour)

78. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour la période allant d'octobre 2007 à octobre 2008, comme suit: M. Petko Draganov (Bulgarie), M. I. Gusti Agung Weseka Puja (Indonésie), M. Alireza Moaiyeri (République islamique d'Iran), M. Ahmed Mohamed Masoud Al-Riyami (Oman), M^{me} Clemencia Forero Ucross (Colombie), M. Mario Matus (Chili), M. Eduardo Ponce Vivanco (Pérou), M. Sergei Aleinik (Biélorus), M. Guy-Alain Emmanuel Gauze (Côte d'Ivoire), M^{me} Venetia Sebudandi (Rwanda), M. Roger Julien Menga (Congo), M. Jean-Baptiste Mattei (France), M^{me} Hilde Skorpen (Norvège), M^{me} Lisa Carle (États-Unis d'Amérique) et M. Peter Leyenaar (Pays-Bas).

H. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil (Point 12 c) de l'ordre du jour)

79. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a décidé d'autoriser la Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle, la Civil Society Coalition, Village Suisse ONG et le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement à participer aux

travaux de la CNUCED, et de classer la première organisation dans la catégorie spéciale et les trois autres dans la catégorie générale. Des informations sur ces organisations sont données respectivement dans les documents TD/B/EX(41)/R.1 et TD/B/54/R.2, R.3 et R.1.

80. Le Conseil a pris note que suite à leur fusion avec d'autres organisations, la Confédération mondiale du travail et la Confédération internationale des syndicats libres seraient remplacées par la Confédération internationale des syndicats dans la liste officielle des organisations non gouvernementales.

81. Le Conseil a été informé qu'après consultation du Gouvernement indien, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire l'organisation Palakkad District Consumer's Association au registre des organisations nationales non gouvernementales conformément à la décision 43 (VII) du Conseil.

I. Examen du calendrier des réunions (Point 12 d) de l'ordre du jour)

82. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2007 et, sous réserve des modifications susceptibles d'être apportées après consultation du secrétariat, un calendrier indicatif des réunions pour 2008 (TD/B/54/L.2).

J. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2008 (Point 12 e) de l'ordre du jour)

83. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2008, comme suit: Algérie, Allemagne, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Chine, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Mali, Mexique, Pays-Bas et Portugal.

K. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil (Point 12 g) de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-quatrième session n'avaient pas d'incidences financières.

L. Adoption du rapport (Point 14 de l'ordre du jour)

85. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquante-quatrième session (TD/B/54/L.3 et Add.1 à 4; TD/B/SC.1/L.1 et L.2; et TD/B/SC.2/L.1 et L.2) et a autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Conseil.
2. Débat de haut niveau: mondialisation et développement partagé.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: la coopération régionale au service du développement.
4. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Rapport 2007 sur les pays les moins avancés;
 - b) Activités de mise en œuvre de la CNUCED en faveur des PMA: sixième rapport intérimaire.
5. Le développement en Afrique: Retrouver une marge d'action: la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementaliste.
6. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social: contribution de la CNUCED dans le cadre de son mandat à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
8. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante-neuvième session);
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
9. Préparation de la douzième session de la Conférence:
 - a) Constitution du Comité préparatoire;

b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

10. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la onzième session de la Conférence, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:

a) Rapport sur les multipartenariats lancés à l'occasion de la onzième session de la Conférence;

b) Rencontres avec la société civile organisées conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo;

c) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa quarante-huitième session.

11. Autres questions relatives au commerce et au développement:

a) Développement progressif du droit commercial international: quarantième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 9-12 juillet 2007);

b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre de commerce international CNUCED/OMC sur sa quarantième session (Genève, 25-27 avril 2007).

12. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2006-2007 et aux incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2008;

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;

d) Examen du calendrier des réunions;

e) Composition du Groupe de travail en 2008;

f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) à l'Assemblée générale;

g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

13. Questions diverses.

14. Adoption du rapport.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les représentants des États ci-après, qui sont membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session:

Afghanistan	Haïti
Afrique du Sud	Honduras
Albanie	Inde
Algérie	Iran (République islamique d')
Allemagne	Iraq
Angola	Israël
Arabie saoudite	Italie
Argentine	Jamahiriya arabe libyenne
Autriche	Jamaïque
Barbade	Japon
Bélarus	Jordanie
Belgique	Kenya
Bénin	Koweït
Bhoutan	Lettonie
Brésil	Liban
Brunéi Darussalam	Lituanie
Bulgarie	Madagascar
Cameroun	Malaisie
Canada	Mali
Chili	Maroc
Chine	Maurice
Colombie	Mauritanie
Congo	Mexique
Côte d'Ivoire	Moldova
Croatie	Mongolie
Cuba	Mozambique
Djibouti	Myanmar
Égypte	Népal
El Salvador	Nigéria
Équateur	Norvège
Espagne	Oman
Estonie	Ouganda
États-Unis d'Amérique	Pakistan
Éthiopie	Paraguay
ex-République yougoslave de Macédoine	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Ghana	Qatar
Grèce	République arabe syrienne
Guinée	République démocratique du Congo

République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République tchèque	Trinité-et-Tobago
République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Roumanie	Turquie
Rwanda	Ukraine
Serbie	Uruguay
Slovaquie	Venezuela (République bolivarienne du)
Slovénie	Viet Nam
Suisse	Zambie
Tchad	Zimbabwe

* La liste des participants porte la cote TD/B/54/INF.1.

2. Les représentants des États ci-après, qui sont membres de la CNUCED mais ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la session:

Cambodge
Cap-Vert
Saint-Siège
Kirghizistan
Timor-Leste

3. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Communauté européenne
Commission européenne
Ligue des États arabes
Centre Sud

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Commission économique pour l'Afrique
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Centre du commerce international

6. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international
Organisation internationale pour les migrations
Organisation des Nations Unies pour le développement intellectuel
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

Centre international de commerce et de développement durable

Ocaproce Internationale

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan
